

FISCALITE DES DROITS DE MUTATION A TITRE GRATUIT

Ce barème fiscal concerne les droits de mutations à titre gratuit c'est-à-dire les donations et les successions.

Il convient de calculer l'actif net taxable c'est-à-dire l'actif transmis diminué des passifs (dettes) et abattements.

Abattements droits de mutation à titre gratuit

	Donation	Succession
Ligne directe *	100 000 €	100 000 €
Epoux	80 724 €	Exonération
Partenaires de PACS	80 724 €	Exonération si testament
Entre frères et sœur	15 932 € **	
Petits-enfants	31 865 €	
Neveux / Nièces	7 967 €	
Arrière-petits-enfants	5 310 €	
Handicapés	159 325 €	
Non parents		1 594 €

* Descendants et ascendants : généralement des parents aux enfants

** Exonération succession si célibataire / veuf divorcé + plus 50 ans ou infirme + 5 ans au domicile du défunt avant décès

contact@terrae-patrimoine.fr

06 52 39 45 87

www.terrae-patrimoine.fr

 **Droits de succession et de donation**

L'actif net taxable est alors soumis aux barèmes ci-dessous selon le lien avec le donateur ou le défunt (Article 777 du CGI).

Droits de succession / donation en ligne directe		
Part nette taxable	Fiscalité	Retirer
N'excédant pas 8 072 €	0 €	0 €
Comprise entre 8 072 € et 12 109 €	0 €	404 €
Comprise entre 12 109 € et 15 932 €	0 €	1 009 €
Comprise entre 15 932 € et 552 324 €	0 €	1 809 €
Comprise entre 552 324 € et 902 838 €	0 €	57 038 €
Comprise entre 902 838 € et 1 805 677 €	0 €	147 322 €
Au-delà de 1 805 677 €	0 €	237 606 €

Droits de donation époux / partenaires de pacs		
Part nette taxable	Fiscalité	Retirer
N'excédant pas 8 072 €	5%	0 €
Comprise entre 8 072 € et 15 932 €	10%	404 €
Comprise entre 15 932 € et 31 865 €	15%	1 200 €
Comprise entre 31 865 € et 552 324 €	20%	2 793 €
Comprise entre 552 324 € et 902 838 €	30%	58 026 €
Comprise entre 902 838 € et 1 805 677 €	40%	148 310 €
Au-delà de 1 805 677 €	45%	238 594 €

Droits de succession / donation entre frères et sœurs		
Part nette taxable	Fiscalité	Retirer
N'excédant pas 24 430 €	0 €	0 €
Au-delà de 24 430 €	0 €	2 443 €

Droits de succession / donation ligne collatérale et non parents	
Part nette taxable	Fiscalité
Parents jusqu'au 4ème degré	55%
Au-delà du 4ème degré et non parents	60%

contact@terrae-patrimoine.fr

06 52 39 45 87

www.terrae-patrimoine.fr